



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 septembre 2014 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Ronald Cyr, Directeur d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice – Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Richard Blais, Chef de division - Urbanisme, permis et inspections
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Benoit Amyot, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Monsieur Pierre Gagnier, maire d'arrondissement, souhaite d'abord bon anniversaire au conseiller Chitilian et félicite la conseillère Pagé pour sa nomination à titre de chef du parti Le vrai changement pour Montréal. Il annonce ensuite que les dossiers concernant le 10000, rue Meilleur, les 9700, 9710 et 9720, boulevard Saint-Laurent et le 5079, boulevard Gouin Ouest seront présentés à une séance du conseil d'arrondissement ultérieure, le temps de colliger les informations pertinentes à la prise de décision. Enfin, il annonce également qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement se tiendra le 11 septembre prochain à 9 h. Lors de cette séance, trois dossiers seront présentés, soit l'installation de mobilier urbain dans divers parcs de l'arrondissement, le réaménagement du parc Tolhurst et l'aménagement d'une aire d'exercice pour chiens au parc Ahuntsic. Ces dossiers, à cause de certains délais administratifs, n'ont pu se retrouver à l'ordre du jour de la présente séance et ne pouvaient être inscrits à la séance suivante, soit le 14 octobre, pour ne pas retarder les travaux.

Monsieur Harout Chitilian, conseiller du district de Bordeaux-Cartierville, remercie d'abord les citoyens, élus et employés pour leurs vœux d'anniversaire. Il souligne ensuite qu'en période de rentrée scolaire, peu importe les mesures d'apaisement de la circulation mises en place, il importe de faire preuve de prudence. Les policiers font un travail de sensibilisation près des écoles, mais ce n'est pas suffisant. Il ajoute que les défis sont importants, sachant que la population étudiante ne cesse de croître. Enfin, le conseiller souligne le travail de la CDEC Ahuntsic-Cartierville et du CLIC Bordeaux-Cartierville en lien avec les journées de marchés en plein air (souks) qui se sont tenues les 23, 30 août et 6 septembre dernier sur le boulevard Gouin Ouest, événement qui se répétera l'an prochain. Enfin, il félicite la conseillère Pagé pour sa nomination à titre de chef du parti Le vrai changement pour Montréal.

Madame Émilie Thuillier, conseillère du district d'Ahuntsic, annonce d'abord, concernant la rentrée scolaire, la construction d'une école primaire sur une partie du lot occupé par l'école François-de-Laval, située aux 12050 et 12060, avenue du Bois-de-Boulogne. Cette construction permettra de répondre aux besoins du secteur. Toujours en lien avec la rentrée scolaire, elle salue la décision de la CSDM d'avoir acheté l'école privée qui était à vendre sur la rue Tolhurst, près du boulevard Henri-Bourassa. Pour terminer, elle invite les citoyens à participer au forum « Ahuntsic en devenir » organisé par Solidarité Ahuntsic qui se tiendra le 22 novembre prochain de 8 h 30 à 15 h 30 au Collège Ahuntsic.

Monsieur Pierre Desrochers, conseiller du district de Saint-Sulpice, félicite la conseillère Pagé pour sa nomination et offre ses vœux d'anniversaire au conseiller Chitilian. Il adresse ses félicitations à Martin Longchamps, Léo Fiore et tous les bénévoles ayant contribué à l'organisation du premier tournoi de golf des Braves d'Ahuntsic, événement qui sera de retour en juin 2015. Il mentionne également avoir participé à la fête du blé organisée par la communauté italienne du quartier Saint-Simon et à la remise des certificats des jardins communautaires. Il souligne, entre autres, le travail du comité du jardin communautaire Christ-Roi et de l'équipe de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Pour terminer, il indique concernant le prolongement de l'autoroute 19 qu'une première réunion d'information du ministère des Transports, où des délégués de l'arrondissement seront présents, se tiendra au cours de la semaine. Il informe également les citoyens que les élus de l'arrondissement agissent activement pour qu'une audience publique à ce sujet se tienne dans l'arrondissement.

Madame Lorraine Pagé, conseillère du district du Sault-au-Récollet, remercie tous ceux et celles qui l'ont félicitée pour sa nomination. En cette période de rentrée scolaire, elle invite les citoyens à beaucoup de prudence. Elle ajoute que lorsqu'il est question de rentrée scolaire, il y a un lien à faire avec le développement urbain. Donc, cela suppose des infrastructures scolaires et, à ce sujet, la conseillère assure les commissaires scolaires de sa pleine collaboration. La conseillère aborde également la question du prolongement de l'autoroute 19, elle souligne qu'il s'agit d'un impact majeur pour l'arrondissement, plus particulièrement pour les districts de Saint-Sulpice et du Sault-au-récollet. Elle invite les citoyens à faire entendre leurs voix, à l'instar des élus des différents paliers de gouvernement, afin que ce prolongement soit abordé dans une perspective de développement durable tout en mesurant bien les impacts sur l'arrondissement. Pour terminer, elle invite les citoyens à porter une attention particulière aux arbres cerclés de couleur verte, il s'agit de frênes qui devront être traités ou abattus. Elle souligne que 27 % des arbres du district du Sault-au-récollet sont des frênes, donc il s'agit d'un enjeu important.

10.02A

Présentation par le maire du rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Le maire présente le rapport sur la situation financière de l'arrondissement

10.02B

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 29, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Diane Thibaudeau	Programme particulier d'urbanisme du boulevard Henri-Bourassa Ouest et projet résidentiel sur le terrain situé au 10 000, rue Meilleur.
Jean-Claude Lanthier	Projet résidentiel sur le terrain situé au 10 000, rue Meilleur.
Raymond Labbé	Diminution de la taxe foncière. Arbres sous les lignes de transport d'électricité d'Hydro- Québec. Coups de feu sur ou près de la rue Cousineau.
Gilles Larocque	Réforme du financement des arrondissements.
Janine Renaud	Site situé à l'angle de la rue de Louvain et de l'avenue Christophe-Colomb.

Alain Villandré	Programme particulier d'urbanisme du boulevard Henri-Bourassa Ouest et projet résidentiel sur le terrain situé au 10 000, rue Meilleur.
Nicolas Perotta	Élagage d'un arbre situé devant le 9293, rue Saint-Urbain.
Giovanni Mercurio	Enfouissement des fils de transport d'électricité d'Hydro-Québec sur la rue Chabanel Ouest. Embellissement de la rue Chabanel Ouest.
Martin Chapdelaine	Programme particulier d'urbanisme du boulevard Henri-Bourassa Ouest et projet résidentiel sur le terrain situé au 10 000, rue Meilleur.
Luciano Luca	Commentaires sur la propreté de l'arrondissement.

Cette période de questions prend fin à 20 h 26.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA14 090248

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2014.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2014, en y ajoutant le point suivant :

12.02 Fixer la date du scrutin référendaire sur la requête pour la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest / Déterminer la question référendaire / Autoriser une dépense maximale de 6 680 \$, toutes taxes comprises, pour la préparation et la tenue du scrutin référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA14 090249

Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2014.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 7 juillet 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA14 090250

Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que la liste des contrats octroyés pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte du dépôt du rapport du maire d'arrondissement sur la situation financière de la ville relative à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2013;

DE décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement au lieu de procéder à sa distribution à chaque adresse civique;

DE prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1143757008

CA14 090251

Adhérer au projet SÉRAM (Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal) dans le cadre de l'implantation de nouveaux équipements de radiocommunication, accepter l'offre de service de support 1er niveau du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adhérer au projet SÉRAM (Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal), dans le cadre de l'implantation de nouveaux équipements de radiocommunication;

D'accepter l'offre de service de support 1^{er} niveau du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1140361004

CA14 090252

Fixer la date du scrutin référendaire sur la requête pour la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest / Déterminer la question référendaire / Autoriser une dépense maximale de 6 680 \$, toutes taxes comprises, pour la préparation et la tenue du scrutin référendaire.

CONSIDÉRANT que l'arrondissement doit tenir un scrutin référendaire sur la requête pour la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE fixer la date du scrutin référendaire sur la requête pour la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest au dimanche 5 octobre 2014;

DE définir la question référendaire comme suit : « Approuvez-vous la requête pour la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest? »;

D'autoriser une dépense maximale de 6 680 \$, toutes taxes comprises, pour la préparation et la tenue de ce scrutin référendaire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1141940002

CA14 090253

Octroyer une contribution financière additionnelle de 8 000 \$ à la MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE pour l'année 2014 (dossier en référence 1131948035).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 8 000 \$ à la MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE pour l'année 2014 dans le cadre de sa convention en vigueur;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1146237001

CA14 090254

Octroyer une contribution financière additionnelle de 300 \$ au CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC en guise d'ajustement de sa contribution financière pour l'année 2014 (dossier en référence 1131948035).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 300 \$ au CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC en guise d'ajustement de sa contribution financière pour l'année 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1141948030

CA14 090255

Approuver la convention à intervenir avec la S.I.D.A.C LA PROMENADE FLEURY et l'ASSOCIATION POUR LE MÉTISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL autorisant l'installation d'une borne signalétique directionnelle lumineuse sur le trottoir bordant la rue Fleury à l'intersection de l'avenue Saint-Charles, et ce, jusqu'au 1er novembre 2014, dans le cadre d'un projet-pilote intitulé : PAR-CI, PAR-LÀ.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec la S.I.D.A.C LA PROMENADE FLEURY et l'ASSOCIATION POUR LE MÉTISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL autorisant l'installation d'une borne signalétique directionnelle lumineuse sur le trottoir bordant la rue Fleury à l'intersection de l'avenue Saint-Charles, et ce, jusqu'au 1er novembre 2014, dans le cadre d'un projet-pilote intitulé : PAR-CI, PAR-LÀ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1141333015

CA14 090256

Ratifier le contrat accordé à ANTAGON INTERNATIONAL au montant de 41 820,98 \$ (décision D1146355002), pour la construction de 79 logements sociaux au 9870, rue Laverdure / Majorer ledit contrat de 6 023,59 \$, toutes taxes comprises, pour des travaux imprévus / Autoriser le paiement d'une somme de 2 107,44 \$, toutes taxes comprises, à SOLUTION EAU AIR SOL (EAS) (DIVISION DE ENGLOBE CORP) pour la gestion des sols non réutilisables survenus en cours de construction d'un regard unitaire et d'une borne-fontaine.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE ratifier le contrat accordé à ANTAGON INTERNATIONAL au montant de 41 820,98 \$ (décision D1146355002), pour la construction de 79 logements sociaux au 9870, rue Laverdure;

DE majorer ledit contrat de 6 023,59 \$, toutes taxes comprises, pour des travaux imprévus;

D'autoriser le paiement à SOLUTION EAU AIR SOL (EAS) (DIVISION DE ENGLOBE CORP) d'une somme de 2 107,44 \$, toutes taxes comprises, pour la gestion des sols non réutilisables survenus en cours de construction d'un regard unitaire et d'une borne-fontaine;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées entièrement par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1146355004

CA14 090257

Accorder un contrat à BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC. pour la fourniture et l'installation de bases, de conduits d'éclairage et de lampadaires sur la rue Maple et la piste cyclable de l'avenue Jean-Bourdon, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2014-010 et autoriser à cette fin une dépense de 97 328,07 \$, toutes taxes comprises - 5 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de bases, de conduits d'éclairage et de lampadaires sur la rue Maple et sur la piste cyclable de l'avenue Jean-Bourdon, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2014-010;

D'autoriser à cette fin une dépense de 97 328,07 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1146624006

CA14 090258

Accorder un contrat à 9081-0060 QUÉBEC INC. (FOURGONS ÉLITE) pour la fourniture d'une boîte fermée en aluminium de 14 pieds aménagée d'équipements servant à l'entretien du réseau d'égoût et son installation sur un châssis de camion fourni par la Ville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13641 et autoriser à cette fin une dépense de 140 844,38 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder à 9081-0060 QUÉBEC INC. (FOURGONS ÉLITE), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de boîte fermée en aluminium 14 pieds aménagée d'équipements servant à l'entretien du réseau d'égoût et son installation sur un châssis de camion fourni par la Ville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public portant le numéro 14-13641;

D'autoriser à cette fin une dépense de 140 844,38 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1140361001

CA14 090259

Accorder un contrat à LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTEE (KUBOTA MONTRÉAL) pour la fourniture d'un tracteur utilitaire de 57 HP et d'une cabine ROPS, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13648 et autoriser à cette fin une dépense de 93 061,64 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTEE (KUBOTA MONTRÉAL), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un tracteur utilitaire de 57 HP, boîte hydrostatique, quatre roues motrices et d'une cabine ROPS, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13648;

D'autoriser à cette fin une dépense de 93 061,64 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1140361002

CA14 090260

Accorder un contrat à ÉQUIPEMENT WAJAX pour la fourniture d'une rétrocaveuse 4 roues motrices, de marque JCB, avec équipements et accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13640 et autoriser à cette fin une dépense de 216 555,41 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à ÉQUIPEMENT WAJAX, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une rétrocaveuse 4 roues motrices, de marque JCB, avec équipements et accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13640;

D'autoriser à cette fin une dépense de 216 555,41 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1140361003

CA14 090261

Accorder un contrat à LES DENEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour couvrir les saisons hivernales 2014-2017, avec option de renouvellement pour deux autres saisons, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13767 et autoriser à cette fin une dépense de 258 693,75 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à LES DENEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour couvrir les saisons hivernales 2014-2017 avec option de renouvellement pour deux autres saisons, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13767;

D'autoriser à cette fin une dépense de 258 693,75 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1140714001

CA14 090262

Accorder trois contrats de transport de neige, pour les années 2014-2019, à LES ENTREPRISES DE TRANSPORT CHARCO LTÉE (T14-13) et à GESTION YVAN PION INC. (T14-14 et T14-16), conformément à l'appel d'offres public 14-13753 et autoriser à cette fin une dépense de 4 572 728,58 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes ci-après énumérés trois contrats de transport de neige, pour les années 2014-2019, au prix et aux conditions de leur soumission, conformément à l'appel d'offres public 1413753 :

Contrats	Entreprises
T14-13	LES ENTREPRISES DE TRANSPORT CHARCO LTÉE
T14-14	GESTION YVAN PION INC.
T14-16	GESTION YVAN PION INC.

D'autoriser à cette fin une dépense approximative de 4 572 728,58 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1140714002

CA14 090263

Accorder un contrat à J.A. LARUE INC. pour la fourniture d'un service d'unité mobile pour l'entretien et la réparation de têtes de souffleuses pour une période d'un an (2014-2015), avec option de renouvellement d'un an (2015-2016), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13621 et autoriser à cette fin une dépense de 161 539,88 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à J.A. LARUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'unité mobile pour l'entretien et la réparation de têtes de souffleuses pour l'année 2014-2015, avec option de renouvellement d'un an pour 2015-2016, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13621;

D'autoriser à cette fin une dépense de 161 539,88 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1140714003

CA14 090264

Accorder un contrat à LOCATION DE CAMIONS EXCELLENCE PACLEASE (DIVISION DE CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.) pour la location avec entretien de deux camions tasseurs et de quatre camions à benne, pour la période automnale, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation 14-13772 et autoriser à cette fin une dépense de 95 119,82 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à LOCATION DE CAMIONS EXCELLENCE PACLEASE (DIVISION DE CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la location avec entretien de deux camions tasseurs et de quatre camions à benne, pour la période automnale, soit du 29 septembre au 28 novembre 2014, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation 14-13772;

D'autoriser à cette fin une dépense de 95 119,82 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1140714004

CA14 090265

Accorder un contrat à LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. pour des travaux de planage et reconstruction de trottoirs sur l'avenue Émile-Journault, entre les avenues Papineau et André-Grasset et de construction de nouveaux trottoirs et reconstruction de trottoirs là où requis dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2014), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-017 et autoriser à cette fin une dépense de 1 849 824,47 \$, comprenant les taxes et les frais incidents - 8 soumissionnaires.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage et reconstruction de trottoirs sur l'avenue Émile-Journault, entre les avenues Papineau et André-Grasset et de construction de nouveaux trottoirs et reconstruction de trottoirs là où requis dans l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 1 795 824,47 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-017;

D'autoriser à cette fin une dépense de 1 849 824,47 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1146355005

CA14 090266

Approuver le document de permission officielle à intervenir avec HYDRO-QUÉBEC afin de permettre la réalisation de travaux d'éclairage sur la rue Maple dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver le document de permission officielle à intervenir avec HYDRO-QUÉBEC afin de permettre la réalisation de travaux d'éclairage sur la rue Maple dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1146624005

CA14 090267

Autoriser un règlement hors cour d'une valeur d'environ 25 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal / Autoriser l'exécution de travaux de réparation de fissures par AXIOME CONSTRUCTION INC., la défenderesse, à même la retenue du contrat relatif à l'appel d'offres S2007-23 / Autoriser à cette fin le paiement d'une somme finale de 82 760,65 \$.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'autoriser un règlement hors cour d'une valeur d'environ 25 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal d'une action intentée devant la Cour supérieure contre AXIOME CONSTRUCTION INC., dans le cadre de l'appel d'offres S2007-23;

D'approuver l'exécution de travaux de réparation de fissures par AXIOME CONSTRUCTION INC., la défenderesse;

D'autoriser à cette fin le paiement d'une somme finale de 82 760,65 \$, toutes taxes comprises, à même la retenue contractuelle, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.15 1140356004

CA14 090268

Approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente relative aux travaux municipaux d'infrastructures du projet de redéveloppement du secteur des places de l'Acadie et Henri-Bourassa conclue entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et LES INVESTISSEMENTS TYRON INC. et autoriser à cette fin une dépense de 285 996,54 \$, toutes taxes comprises, en ajout à la dépense déjà autorisée de 2 616 951,37 \$, toutes taxes comprises, lors de la conclusion de cette entente en 2009.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver l'addenda n° 1 à l'entente relative aux travaux municipaux d'infrastructures du projet de redéveloppement du secteur des places l'Acadie et Henri-Bourassa conclue entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et LES INVESTISSEMENTS TYRON INC.;

D'autoriser à cette fin une dépense de 285 996,54 \$, toutes taxes comprises, en ajout à la dépense déjà autorisée de 2 616 951,37 \$, toutes taxes comprises, lors de la conclusion de cette entente en 2009;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.16 1133809001

CA14 090269

Accorder un contrat à GROUPE HEXAGONE, S.E.C. pour des travaux de reconstruction de la chaussée, de pose de revêtement bitumineux, de reconstruction de trottoirs et de bordures là où requis sur le boulevard Henri-Bourassa Est, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue de Lille, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-016 et autoriser une dépense de 407 457,58 \$, comprenant les taxes et les frais incidents - 10 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à GROUPE HEXAGONE, S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction de la chaussée, de pose de revêtement bitumineux, de reconstruction de trottoirs et de bordures là où requis sur le boulevard Henri-Bourassa Est, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue de Lille, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 392 910,85 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-016;

D'autoriser à cette fin une dépense de 407 457,58 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 9,5 % par la Ville centre - Service de l'eau (38 536,17 \$) et à 90,5 % par la Ville centre - Direction des infrastructures (368 921,41 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.17 1146624004

CA14 090270

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 juin 2014.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1143757007

CA14 090271

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet, dont la liste détaillée est jointe au dossier de la présente résolution, en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1143032003

CA14 090272

Octroyer des contributions financières totalisant 3 300 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 3 300 \$ aux organismes ci-dessous énumérés pour les soutenir dans leurs activités respectives, soit :

200 \$	MUSICORAIL
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	CONCERTATION-FEMME
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES (CRECA)
200 \$	CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC

300 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR SANTA RITA (CRAIC)
100 \$	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-DE-BORDEAUX-CARTIERVILLE
150 \$	CENTRE HELLÉNIQUE DE PERSONNES ÂGÉES DE L'ACADIE -
150 \$	CLUB D'ÂGE D'OR LA BONNA ALLEGRIA
150 \$	CLUB DE CANOTAGE DE CARTIERVILLE INC.
150 \$	CARTIER ÉMILIE
150 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR LE MIRAGE
150 \$	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR LE BEL ÂGE DE CARTIERVILLE
200 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
200 \$	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA TRANSFIGURATION-DE-NOTRE-SEIGNEUR
400 \$	ASSOCIATION ÂGE D'OR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ARMÉNIEN DE MONTRÉAL

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1141522006

CA14 090273

Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un montant de 45 556,12 \$, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières provenant des organismes SOLIDARITÉ AHUNTSIC et TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE dans le cadre du programme « ÉnergiZ'toi ».

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 45 556,12 \$ provenant des organismes SOLIDARITÉ AHUNTSIC et TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE dans le cadre du programme « ÉnergiZ'toi ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1141082011

CA14 090274

Autoriser une dépense compensatoire totalisant 2 900 \$ correspondant à la valeur d'un arbre pour sa préservation à la suite de travaux supplémentaires de remplacement du branchement d'égout et d'aqueduc situé sur le domaine privé.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer un montant de 2 900 \$ correspondant à la valeur d'un arbre préservé sur le domaine public au propriétaire de l'immeuble portant le numéro 10225, rue Chambord;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1143949001

CA14 090275

Affecter un montant de 290 000 \$, comprenant tous les frais et accessoires, en provenance des surplus de gestion de l'arrondissement pour mettre en place le plan de lutte contre l'agrile du frêne.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'affecter une somme de 290 000 \$, provenant des surplus de l'arrondissement, afin de mettre en place le plan de lutte contre l'agrile du frêne;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1142641001

CA14 090276

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 1997225 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues Chabanel Est et Saint-Hubert, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible en regard de la demande de permis de construction 3000734017.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du lot 1997225 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues Chabanel Est et Saint-Hubert, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible en regard du projet de construction accompagnant la demande de permis 3000734017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1144871017

CA14 090277

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 8998 à 9002, rue Lajeunesse (lot 1998174 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible en regard de la demande de permis de transformation 3000783204.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 8998 à 9002, rue Lajeunesse, érigé sur le lot 1998174 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible en regard du projet de transformation accompagnant la demande de permis 3000783204.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1144871018

CA14 090278

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 5418987 du cadastre du Québec de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles en regard de la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 8 logements au 9657, rue Lajeunesse.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du lot 5418987 du cadastre du Québec de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles en regard du projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 8 logements au 9657, rue Lajeunesse, accompagnant la demande de permis 3000729370.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1144871019

CA14 090279

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 5418986 du cadastre du Québec de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles en regard de la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 8 logements au 9661, rue Lajeunesse.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du lot 5418986 du cadastre du Québec de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles en regard du projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 8 logements au 9661, rue Lajeunesse accompagnant la demande de permis 3000729372.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1144871020

CA14 090280

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé - 10735 à 10739, rue Berri - Lot 1995562 du cadastre du Québec.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé pour le bâtiment situé aux 10735 à 10739 rue Berri, lequel est érigé sur le lot 1995562 du cadastre du Québec, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisé (RCA09 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1144871023

Dossier retiré.

40.06

Dossier retiré

40.07

Dossier retiré.

40.08

CA14 090281

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'une école primaire en excédant la hauteur maximale permise sur un nouveau lot résultant de la subdivision du lot 3879991 du cadastre du Québec - 12050 à 12060 avenue du Bois-de-Boulogne - Zone 0168.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) et ce, malgré les articles 9.1° (hauteur maximale en mètres et en étages), 9.2° (hauteur minimale), 11 (pourcentage minimal de largeur de façade atteignant la hauteur minimale prescrite), 21 et 22 (dépassements autorisés), 26 (règles d'insertion visant la hauteur minimale d'un bâtiment sur un terrain de coin), 52 et 53 (alignement de construction), 59 à 65 (règles d'insertion s'appliquant à l'alignement de construction), 81 (pourcentage minimal de maçonnerie pour une façade), 81.1 (pourcentage minimal s'appliquant aux murs latéraux à partir de la façade), 87 (pourcentage maximal d'ouvertures sur une façade), 335 (saillies dans une marge), 347 (occupations et constructions dans une cour), 571 et 576 (stationnement en cour avant), 575 (conditions d'aménagement d'un stationnement en cour avant) et 579 (distance minimale entre deux voies d'accès) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour l'emplacement constitué d'un nouveau lot résultant de la subdivision du lot 3879991 du cadastre du Québec, localisé à l'angle de la rue De Salaberry et de l'avenue du Bois-de-Boulogne, tel que montré sur les plans de l'annexe A, l'autorisation de construire une école primaire de un à trois étages, aux conditions suivantes :

1. l'implantation du bâtiment doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
2. la hauteur maximale du bâtiment est de trois étages;

3. l'obtention d'un permis de construction est conditionnelle à la présentation du projet en révision architecturale;
4. le stationnement de l'école existante, dont l'accès se fait par l'avenue du Bois-de-Boulogne, doit être optimisé et verdi;
5. l'aménagement paysager de la cour d'école du nouveau bâtiment doit être amélioré notamment en proposant plus d'arbres et d'espaces verts;
6. le boisé existant doit être entièrement conservé;
7. dans la mesure du possible, un maximum d'arbres existants, dans l'alignement du domaine public sur la rue De Salaberry, devront être conservés;
8. des unités de stationnement pour vélos devront être ajoutées pour atteindre un minimum de 14;
9. l'emplacement des conteneurs à déchets devra être revu, optimisé et fonctionnel;
10. un plan de circulation de l'école devra être établi avec les autorités publiques;
11. l'obtention du permis de construction est conditionnelle au dépôt d'un plan d'aménagement paysager de l'ensemble du site;
12. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
13. le nombre d'unités de stationnement doit respecter un ratio minimal d'une unité par 300 mètres carrés de superficie de plancher.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Cahier de présentation préparé par Ruccolo + Faubert Architectes inc. et estampillé par la direction du développement du territoire le 24 juillet 2014.

ANNEXE B

Plans d'architecture de paysage préparés par NI Conception et estampillés par la direction du développement du territoire le 31 juillet 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1144871021

CA14 090282

Adopter un Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 237 655 \$ pour la réfection de la toiture du bâtiment sis au 12137, avenue du Bois-de-Boulogne (RCA05 09005).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter le Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 237 655 \$ pour la réfection de la toiture du bâtiment sis au 12137, avenue du Bois-de-Boulogne (RCA05 09005) (RCA05 09005-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1141082009

Dossier retiré.

40.11

Dossier retiré

40.12

CA14 090283

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2014, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1141948029

CA14 090284

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (RCA13 09003).

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (RCA13 09003), quant au tarif applicable pour une demande de permis d'abattage d'un frêne.

40.14 1131082003

CA14 090285

Prendre connaissance et transmettre au directeur du Service de l'eau de la Ville le bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville relatif aux inspections contre les refoulements et inondations, conformément au Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre connaissance et de transmettre au directeur du Service de l'eau de la Ville le bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville relatif aux inspections contre les refoulements et inondations, conformément au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1141333016

CA14 090286

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 13 août 2014 concernant la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest ».

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu le 13 août 2014 concernant la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest ».

60.02 1141333012

CA14 090287

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 18 au 21 août 2014 pour le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu du 18 au 21 août 2014 pour le règlement suivant :

RCA14 09005 - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

60.03 1141082007

CA14 090288

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 juin et du 9 juillet 2014.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 4 juin et le 9 juillet 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1141569009

Affaires nouvelles.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 8 septembre 2014 est levée à 20 h 41.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement